

## Documents de pharmaSuisse pour la période d'assistantat

### Liste des documents à compléter et renvoyer:

Documents	Envoi à:	Envoi jusqu'à:
<b>Contrat de travail, y.c. annexe</b> ✎ utiliser le contrat spécifique à l'université (Genève, Bâle, Zurich) ✎ remplir le contrat en 3 exemplaires	Envoyer une copie du contrat et annexe, avec une copie de l'attestation de formateur: > <b>sous forme électronique</b> (email) > <b>à la personne de contact de la Commission régionale</b> attribuée à l'université concernée. Si la période d'assistantat est effectuée dans un canton qui relève d'une autre Commission régionale, il faut également envoyer une copie du contrat de travail à la personne de contact de la région où se trouve la pharmacie formatrice. Adresses de contact: voir partie 4. du « Guide pour la période d'assistantat »	D'ici la fin de la semaine d'entrée en fonction de l'assistant
<b>Annexe au contrat de travail</b>	Envoyer une copie avec le contrat (voir ci-dessus)	Voir ci-dessus
Période d'assistantat		
<b>Attestation de la période d'assistantat</b>	À envoyer à l'université concernée: > Université de Genève – EPGL > Université de Bâle > ETH Zürich Contact: Secrétariat ou administration des études, veuillez vous référer aux directives de l'université concernée.	À la fin de la période d'assistantat

Les autres documents de pharmaSuisse pour la période d'assistantat – Guide et outils (checklists et formulaire d'évaluation) – sont à disposition pour information ou utilisation personnelle.

**L'université de Bâle** demande en outre les documents suivants:

Documents	Envoi à:	Jusqu'à:
<b>Studienvertrag (Teil I)</b> <i>Assistenzzeit in der Apotheke</i>	<i>Koordinationsstelle für die Assistenzzeit Universität Basel</i>	Avant le début de la <i>Kern-Assistenzzeit</i>
<b>Studienvertrag (Teil I)</b> <i>Assistenzzeit im Spital</i>	<i>Koordinationsstelle für die Assistenzzeit Universität Basel</i>	Avant le début de la <i>Mantel-Assistenzzeit</i>
Période d'assistantat		
<b>Evaluation „pass/fail“ de la période d'assistantat</b> (« Bewertung der Assistenzzeit » = Teil II des Studienvertrags)	<i>Koordinationsstelle für die Assistenzzeit Universität Basel</i>	À la fin de la période d'assistantat